

## JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt-quatre, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Marie LE BAS
Hakim ABBES.			

Absents excusés : Fabienne BELLANGER, Sophie BUSSEREAU, Gérald SALMON, Sébastien MOREAU, Maëlle LE TARNEC, Arnaud ROUSSEAU.

Monsieur MOREAU Sébastien donne procuration à Madame BUREAU Agnès.

Madame BELLANGER Fabienne donne procuration à Monsieur ABBES Hakim.

Madame BUSSEREAU Sophie donne procuration à Madame DUBOIS Sylviane.

Monsieur Gérald SALMON donne procuration à Monsieur ALLARD Michel.

Secrétaire de séance : Sylviane DUBOIS.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Social) ayant été dissout au 31 décembre 2015, la commune doit voter le Compte-Administratif 2015 de celui-ci. Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter une délibération pour ce vote. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### Délibération n° 03/2016/14 : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016**

Madame le Maire présente un tableau de simulations budgétaires et donne lecture du rapport du comité de finances qui propose de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et d'augmenter de 1,5 % le taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'impositions de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1,5 % et de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'année 2016, ce qui donne les taux suivants :

➤ Taxe d'Habitation	<b>13.33 %</b>
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<b>20.20 %</b>
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	<b>49.27 %</b>

### Délibération n° 03/2016/15 : **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

**Délibération n° 03/2016/16 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2015 assainissement établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 assainissement.

**Délibération n° 03/2016/17 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 C.C.A.S.**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2015 du CCAS (dissout au 31 décembre 2015) établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 du CCAS.

**Délibération n° 03/2016/18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE**

**Madame le Maire quitte la salle.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2014 reportés	0,00 €	192 658,85 €		35 281,23 €	0,00 €	227 940,08 €
Résultats 2015	570 137,53 €	578 384,72 €	203 702,10 €	194 475,86 €	773 839,63 €	772 860,58 €
<b>TOTAUX</b>	570 137,53 €	771 043,57 €	203 702,10 €	229 757,09 €	773 839,63 €	1 000 800,66 €
<b>Résultats de clôture</b>		200 906,04 €		<b>26 054,99 €</b>	0,00 €	226 961,03 €
Restes à réaliser 2015	0,00 €	0,00 €	95 600,00 €	25 900,00 €	95 600,00 €	25 900,00 €
Totaux cumulés	0,00 €	200 906,04 €	95 600,00 €	51 954,99 €	95 600,00 €	252 861,03 €
Résultats définitifs		200 906,04 €	<b>43 645,01 €</b>			<b>157 261,03 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2016/19 : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Madame le Maire quitte la salle.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2015 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2014 reportés		4 130,87 €	31 943,34 €		31 943,34 €	4 130,87 €
Résultats 2015	33 151,53 €	72 800,16 €	281 020,02 €	329 009,65 €	314 171,55 €	401 809,81 €
<b>TOTAUX</b>	33 151,53 €	76 931,03 €	312 963,36 €	329 009,65 €	346 114,89 €	405 940,68 €
<b>Résultats de clôture</b>		43 779,50 €		<b>16 046,29 €</b>	0,00 €	59 825,79 €
Restes à réaliser 2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	0,00 €	43 779,50 €	0,00 €	16 046,29 €	0,00 €	59 825,79 €
Résultats définitifs		<b>43 779,50 €</b>		16 046,29 €		<b>59 825,79 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2016/20 : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : C.C.A.S.**

**Madame le Maire quitte la salle.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 0
- Recettes de fonctionnement : 0
- Dépenses d'investissement : 0
- Recettes d'investissement : 0

- ☞ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ☞ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ☞ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2016/21 : **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif 2015 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 200 906.04 €.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire (virement à la section de d'investissement)	: 70 609.85
Déficit d'investissement 2015	: 26 054.99
Restes à réaliser en dépenses	: 95 600.00
Restes à réaliser en recettes	: 25 900.00
	-----
= part minimum à affecter à l'investissement	: 43 645.01
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	: 200 906.04
	-----
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE</b>	<b>: 157 261.03</b>

A inscrire au Budget Primitif 2016:

001 : solde d'investissement reporté en recettes d'investissement	: 26 054.99
002 : résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement	: 157 261.03
1068 : affectation en recette d'investissement.	: 43 645.01

Délibération n° 03/2016/22 : **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif assainissement 2015 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 147 174.21 €.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation assainissement de l'exercice 2015,

☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire (virement à la section de d'investissement)	: 19 330.87
Excédent d'investissement 2015	: 16 046.29
Restes à réaliser en dépenses	: 0
Restes à réaliser en recettes	: 0
	-----
= part minimum à affecter à l'investissement	16 046.29
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	: 43 779.50
	-----
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE</b>	<b>: 59 825.79</b>
A inscrire au Budget Primitif 2016:	
001 : Excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement	: 16 046.29

002 : résultat de fonctionnement reporté	: 43 779.50
en recette de fonctionnement	
1068 : affectation	
en recette d'investissement.	: 0

**Délibération n° 03/2016/23 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2016 étudiée par le comité consultatif des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2016 :

- ☞ Qui s'élève en dépenses de fonctionnement à la somme de 696 180.00 € et en recettes de fonctionnement à la somme de 720 180.00 € ce qui représente un « suréquilibre comptable » de **24 000.00 €**.
- ☞ Qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 210 900.00 €.

**Délibération n° 03/2016/24 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2016 assainissement étudiée par le comité consultatif des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2016 :

- \*Qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 190 895.85 €
- \*Qui s'élève en dépenses d'investissement à la somme de 90 999.43 € et en recettes d'investissement à la somme de 139 633.59 € ce qui représente un suréquilibre comptable de **48 634.16 €**.

**Délibération n° 03/2016/25 : Durée d'amortissement des subventions assainissement**

Monsieur BOYER, adjoint en charge de l'assainissement, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 février dernier fixant à 30 ans la durée d'amortissement applicable aux biens acquis ou constructions réalisées pour le réseau d'assainissement.

Il est nécessaire de fixer également la durée d'amortissement pour les subventions obtenues pour ces mêmes travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ **DÉCIDE** de fixer la durée d'amortissement des subventions obtenues pour le réseau d'assainissement à **30 ans**.
- ☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 03/2016/26 : Tarif droit de place pour le stationnement d'un camion Food-Truck**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet présenté par Madame Céline DEPONT, domiciliée à Rivarennnes, consistant à démarrer une activité de « camion-café » stationnant sur la commune. Il est nécessaire de fixer le droit de place pour cette occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette demande et fixe le prix du droit de place pour le stationnement du camion sur le domaine public à **150.00 €** par an par 11 voix « pour » contre 2 voix pour un tarif à 110 €.

**Délibération n° 03/2016/27 : Fonds de concours – année 2015.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau verse chaque année des fonds de concours aux 12 communes membres.

La somme attribuée à la commune de Rivarennnes est de **5 156.00 €** pour l'année 2015 pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'agence postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours et engageant les dépenses.

**Délibération n° 03/2016/28 : Convention de groupement de commandes pour l'acquisition de signalisation d'information locale (SIL).**

Le Conseil Municipal :

VU le budget de l'exercice 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 8 ;

CONSIDERANT

- que depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes sont interdites sauf cas limités ;
- que l'alternative à ces pré-enseignes dérogatoires est la Signalisation d'Information Locale (SIL) qui a pour objet d'apporter aux usagers de la route des indications sur les différents services et activités (commerciales ou non) liées au tourisme et au voyageur en déplacement (guider l'utilisateur) ;
- que la SIL est installée sur le domaine public routier et dépend du Code de la route et du Code Général des Collectivités Territoriales et non du Code de l'environnement ;
- l'intérêt économique pour la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau et les communes intéressées de procéder à une consultation commune pour l'acquisition de SIL ;
- que le code des marchés publics prévoit dans son article 8 la possibilité de créer des groupements de commandes, notamment entre collectivités territoriales ;
- que le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L2121-21 que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin

secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant ce mode de scrutin ;

- que l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres du groupement entre dans ce cas de figure,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

**Article 1 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de signalisation d'information locale (SIL).

**Article 2 : DE PRENDRE ACTE** que la CCPAR est désignée coordonnateur de groupement de commandes.

**Article 3 : DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour désigner le représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres paritaire du groupement de commandes susvisé.

**Article 4 : D'ELIRE** Monsieur Michel ALLARD, membre de la commission d'appel d'offres du groupement.

## COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

**SATESE** : Roger BOYER

Vote du budget qui est difficile à équilibrer par manque de recettes. Inquiétudes sérieuses.

**RPI** : Agnès BUREAU

Vote du budget. Le coût pour la commune est de 978.72 € par élève. Le tarif des repas de cantine ne bouge pas. Toujours des dettes de cantine. Modification des modes de règlement.

**Conseil d'école** : Agnès BUREAU

Prévision des effectifs (qui se révèlent stables) pour l'année 2015-2016 : 222 élèves pour 9 classes soit 24 PS, 38 MS, 35 GS, 23 CP, 27 CE1, 30 CE2, 20 CM1 et 25 CM2. Calendrier scolaire, spectacles de musique, travaux à effectuer et questions diverses.

**PAVE** : Agnès BUREAU

Monsieur BONDU de la SARL URBAN'ISM est venu présenter le projet final du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics). Il sera transmis à la commune par mail et transféré ainsi aux membres du Conseil. Il sera ensuite nécessaire de délibérer.

**Syndicat de l'eau potable** : Roger BOYER

Vote du budget qui « se porte bien ». Il n'est pas prévu de baisser le prix de l'eau.

**PNR** : Philippe RÉAL

Orientations budgétaires puis vote du budget. Modifications statutaires. Quorum non atteint. Une proposition a été faite : en cas d'absence des représentants des départements ou des régions, une délégation pourra être donnée à un membre du bureau. Suppression

d'un article pour délégation au Directeur adjoint qui n'existe plus. Il commence à y avoir des communes nouvelles de l'autre côté donc il a été décidé de maintenir une voix par commune.

La participation des communes est maintenue à 1 Euro par habitant.

**SIEIL** : Gérard BAZIN

La mise en place des compteurs LINKY passe très mal au niveau national. Le Président a fait une longue intervention sur ce sujet.

C'est le moment de renouveler les achats de transformateurs.

145 communes ont délégué la compétence Eclairage Public + une Communauté de Communes.

Point sur les bornes de recharges : le départ en Indre et Loire est cité en exemple.

Il a été signalé que la commune avait donné la compétence gaz et qu'il n'y avait rien eu de fait. La société SOREGIE désire un rendez-vous. La borne de recharge de Rivarennnes ne sera pas raccordée avant le déplacement du transfo. Il faudra discuter le coût car il y aura moins de longueur.

**Prochaines réunions :**

- Commission des Impôts le 7 avril.
- Comité enfance jeunesse de la Communauté de Communes.
- Comité culture.
- Journée des arts du patrimoine le 7 avril.
- Action sociale le 20 avril.
- Conseil Communautaire le 21 avril.
- Conseil Municipal le 28 avril.
- Marathon et roue tourangelle le 24 avril.

## QUESTIONS DIVERSES

**Aménagement du bâtiment associatif :**

Monsieur BAZIN pense que l'alimentation électricité pourrait être traitée en extension. Il est nécessaire d'étudier ce dossier. Il faudrait se repiquer sur la rue de la buronnière. Le SIEIL peut subventionner à hauteur de 100 % pour ces travaux. Il faut faire la demande très rapidement.

**La Poste :**

Monsieur BAZIN fait part de son mécontentement vis-à-vis de l'horaire du relevé du courrier qui est passé de 12 heures à 9 heures. Il « remercie la poste ».

**La séance est levée à 22 H 45**

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>	<b>N°</b>
<b>03/2016/14</b>	<b>Vote des taux d'impositions 2016</b>	<b>Fiscalité</b>	<b>7.2</b>
<b>03/2016/15</b>	<b>Vote du compte de gestion 2015 commune</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/16</b>	<b>Vote du compte de gestion 2015 assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/17</b>	<b>Vote du compte de gestion 2015 CCAS</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/18</b>	<b>Vote du compte administratif 2015 commune</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/19</b>	<b>Vote du compte administratif 2015 assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/20</b>	<b>Vote du compte administratif 2015 CCAS</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/21</b>	<b>Affectation des résultats 2015 commune</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/22</b>	<b>Affectation des résultats 2015 assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/23</b>	<b>Vote du budget primitif 2016 commune</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/24</b>	<b>Vote du budget primitif 2016 assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/25</b>	<b>Choix de la durée d'amortissement des subventions obtenues pour le réseau d'assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/26</b>	<b>Tarif droit de place pour le stationnement d'un camion food-truck</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>03/2016/27</b>	<b>Fonds de concours – année 2015</b>	<b>Intercommu- nalité</b>	<b>5.7</b>
<b>03/2016/28</b>	<b>Groupement de commandes pour l'acquisition de Signalisation d'Information Locale (SIL)</b>	<b>Intercommu- nalité</b>	<b>5.7</b>

Commune de RIVARENNES  
Séance du JEUDI 31 MARS 2016

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	
Michel ALLARD		Gérald SALMON	Absent
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	Absente
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	Absente
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	Absente
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	Absent
Sébastien MOREAU	Absent		